

COMITÉ DE DIRECTION DU 27 NOVEMBRE 2023

PROCES VERBAL DE SEANCE

Collège des élus						Collège des socio-professionnels					
Statut	NOM	Prénom	P	A	E.	Statut	NOM	Prénom	P.	A.	E.
Titulaire	MESNIL	Jean-Philippe	X			Titulaire	RONCO	Laure			X
Titulaire	DAGORN	Grégoire	X			Titulaire	HOFMAN	Mark	X		
Titulaire	MARTIN	Béatrice	X			Titulaire	PLESSARD	Jean-Marc	X		
Titulaire	GARIGUE	Jacques	X			Titulaire	BISSON	Delphine	X		
Titulaire	GUIBOUT	Maryvonne			X	Titulaire	JULIENNE	Valérie	X		
Titulaire	GASNIER	Jean-Marie		X		Titulaire	DUBOC	Yann			X
Titulaire	LEROUX	Jean-Claude	X			Suppléant	FOURNET	Etienne	X		
Titulaire	LECOQ	André	X			Suppléant	Poste Non pourvu				
Titulaire	MAUNOURY	Maryvonne			X						
Suppléant	GALLET	Jean-Louis		X							
Suppléant	COURVALLET	Samuel		X							
Suppléant	Poste non pourvu										

Suppléant(s) avec voix délibérative : M. FOURNET

Personnalité(s) invité(e)(s) : Elodie ROLLAND, Clémence BONNET (cabinet ATEMIA), Isabelle COURTOIS

Secrétaire de séance : M. Slim HANACHI

Le CODIR est présidé par M. Jean-Philippe MESNIL.

Ordre du jour

- Approbation du PV du CODIR précédent
- **Ajout** – Gestion du Mémorial de Falaise
- **Ajout** – Modification des indemnités de mission
- Point d'information sur les dossiers en cours
- Primes exceptionnelles – 2023
- Politique partenariale
- Ouverture des crédits d'investissement pour 2024
- Révision du plan de développement touristique : Présentation de la phase 2 - Cadrage de la Stratégie
- Questions diverses

1- Vérification du quorum

Le quorum est atteint.

2- Ajout de plusieurs points à l'ordre du jour

M. MESNIL requiert l'autorisation du CODIR pour l'ajout de 2 points à l'ordre du jour :

- Gestion du Mémorial de Falaise

- Modification des indemnités de mission

Décision du CODIR
Le donne son accord à l'unanimité des votants pour l'ajout de 2 points à l'ordre du jour : « Gestion du Mémorial de Falaise » « Modification des indemnités de mission »

3- Approbation du PV du CODIR précédent

Décision du CODIR
Après en avoir délibéré le CODIR valide à l'unanimité le PV du CODIR du 25 septembre 2023

4- Gestion du Mémorial de Falaise

Cf. support de présentation.

M. MESNIL explique qu'à l'image de la plupart des autres sites culturels (Mémorial de Caen, Château de Falaise...) la gestion d'un musée implique une aide de la collectivité. Dans le cas de Falaise, la continuation du contrat de DSP aurait nécessité un soutien de l'ordre de 130 à 150 000 €.

Mme BISSON évoque les chiffres de fréquentation du Mémorial et l'impact du COVID.

M. HANACHI répond que le Mémorial de Caen a adapté ses moyens et notamment appliqué une politique de chômage partiel importante, commune à ses 3 sites. Cette mise en arrêt des personnels s'est traduite par une diminution des périodes d'accueil et donc de la fréquentation. En vitesse de croisière, le Mémorial de Falaise accueille normalement autour de 23 000 visiteurs. L'enjeu est de maintenir ce niveau et atteindre, à terme, la barre symbolique des 25 000 visiteurs.

M. DAGORN indique qu'il est tout à fait pertinent d'envisager des actions de mutualisation avec les autres sites et notamment le château.

M. HANACHI répond que toutes les pistes sont bien entendu, à réfléchir. La première d'entre-elles est la création d'un billet jumelé entre les 2 sites.

M. DAGORN ajoute que cette mutualisation et révision des contrats en local pourraient sans doute être sources d'économies.

M. HANACHI tient à préciser que la notion de mise en commun des compétences et moyens de l'EPIC ne doit pas être considérée comme source d'économie. La mobilisation des personnels de

l'EPIC pour le musée impactera forcément les autres missions et nécessitera donc des renforts en matière de personnel.

Mme COURTOIS ajoute que de nombreux contrats avaient été négociés avec la puissance commerciale du Mémorial de Caen, ce qui ne sera pas le cas pour Falaise.

M. GARIGUE considère que la reprise du Mémorial par la CDC sera facteur de facilitation de gestion et de maîtrise de l'outil, ce qui n'était pas forcément le cas avec le délégataire.

M. MESNIL indique que parmi les premières actions, le retour du canon à Caen et le déplacement du char seront mis en œuvre rapidement.

Décision du CODIR

Après en avoir délibéré le CODIR approuve à l'unanimité le principe de gestion du Mémorial de Falaise par l'EPIC

5- Modification des indemnités de mission

- *Cf. support de présentation.*

Décision du CODIR

Après en avoir délibéré le CODIR approuve à l'unanimité la modification / actualisation des indemnités de mission

6- Primes exceptionnelles

- *Cf. support de présentation.*

Décision du CODIR

Après en avoir délibéré le CODIR approuve à l'unanimité l'attribution de primes exceptionnelles aux personnels éligibles (au prorata du temps de travail à l'année)

7- Ouverture des crédits d'investissement 2024

- *Cf. support de présentation.*

Décision du CODIR

Après en avoir délibéré le CODIR approuve à l'unanimité l'attribution de primes exceptionnelles aux personnels éligibles (au prorata du temps de travail à l'année)

8- Ouverture des crédits d'investissement 2024

- *Cf. support de présentation.*

Décision du CODIR

Après en avoir délibéré le CODIR approuve à l'unanimité l'ouverture des crédits d'investissement 2024 de l'EPIC

9- Politique partenariale 2024

- *Cf. support de présentation.*

Décision du CODIR

Après en avoir délibéré le CODIR approuve à l'unanimité les tarifs d'adhésion partenariale 2024

10- Point sur les dossiers en cours

Cf. support de présentation.

11- Révision du plan de développement touristique : Présentation de la phase « Cadre stratégique »

- *Cf. support de présentation Cabinet ATEMIA*
- *Cf. compte rendu Cabinet ATEMIA*

12- Questions diverses

Aucunes questions diverses.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 30.

Le Président
Jean-Philippe MESNIL

